

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00044

Numéro SIREN : 451 118 004

Nom ou dénomination : A & C YACHT-BROKER

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2022 sous le numéro de dépôt 6717



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
A & C YACHT BROKER SARL			Boulevard Allègre 97290 LE MARIN		
SIRET	4	5	1	1	1
Adresse du principal établissement:					
Ancienne adresse en cas de changement:					

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer la déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					

SIRET					
-------	--	--	--	--	--

B ACTIVITE					
Activités exercées			COMMISSIONS/VENTE DE BATEAUX		
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
		Bénéfice imposable à 15%	28 976		

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%		
Autres PV imposables à 19%			PV exonérées (art. 238 quindecies)		

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes		
Entreprises nouvelles, art 44 septies			Zones franches urbaines		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées			Autres dispositifs		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies			Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			dans le secteur productif, art. 244 quater W		
			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES DE ZONE ARTIMER BAT. E 97290 LE MARIN			Tél: 05 96 74 87 84		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date: 19/04/2018 Lieu: LE MARIN		
Tél:			Qualité et nom du signataire: M. AMICE DOMINIQUE		
			Signature		

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Désignation de l'entreprise : A & C YACHT BROKER SARL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise Boulevard Allègre

97290 LE MARIN

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Número SIRET* 4 5 1 1 1 8 0 0 4 0 0 0 2 2

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 8		N-1 3 1 1 2 2 0 1 7			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 800	AG	4 800				
	Fonds commercial (1)	AH	11 000	AI		11 000		11 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	31 918	AS	7 728	24 191		8 268	
	Autres immobilisations corporelles	AT	40 529	AU	32 652	7 877		24 808	
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD	75	BE		75			75
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	1 883	BI		1 883			1 883
	TOTAL (II)		BJ	90 205	BK	45 180	45 025		46 034
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				5 395	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	90 773	BY		90 773		110 575	
	Autres créances (3)	BZ	2 976	CA		2 976		30 023	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	12 450	CE		12 450		8 850	
DIVERS	Disponibilités	CF	358 558	CG		358 558		1 274	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 092	CI		2 092		800	
	TOTAL (III)	CJ	466 849	CK		466 849		156 916	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	557 054	1A	45 180	511 874		202 950	
	Renvois : (1) Dont droit au bail 11 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(1)	(3) Part à plus d'un an :	CR	
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :				Créances :		

QUADRATUS Informatique

* Données déclarées conformément aux obligations de la loi n° 2022-247 du 22 mars 2022

Dossier N° 051104 en Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES DE MARTINIQUE

Désignation de l'entreprise : A & C YACHT BROKER SARL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8...0.0.0.....)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	25 480	10 263
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	23 543	15 217
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	57 023	33 480
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	33 560	52 111
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 025	738
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	105 990	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	50 706	33 682
	Dettes fiscales et sociales	DY	72 724	20 453
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	190 847	62 485
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	454 851	169 470
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	511 874	202 950
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	435 710	156 443
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		19 293

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A & C YACHT BROKER SARL										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	690 979	FB		FC	690 979	293 000		
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF				
		services*	FG	377 817	FH	2 592	FI	380 409	426 861		
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	1 068 796	FK	2 592	FL	1 071 388	719 861		
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	3 248			
	Autres produits (1) (11)						FQ	379	0		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 075 015	719 861		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	606 029	232 283		
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	322 951	346 169		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	5 991	6 260		
	Salaires et traitements*						FY	75 371	90 692		
	Charges sociales (10)						FZ	15 729	14 592		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	15 845	13 120		
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD				
	Autres charges (12)						GE	162	57		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 042 078	703 171		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	32 936	16 690		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		41		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN	30	2 540		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	30	2 581		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 504	1 510		
	Différences négatives de change						GS	3	2 567		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	1 507	4 076		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 477)	(1 495)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	31 459	15 195			

Désignation de l'entreprise : A & C YACHT BROKER SARL

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 462	2 842	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	8 500		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	16 962	2 842	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 086	335	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	8 446		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	20 533	335	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 570)	2 507	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 346	2 485	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 092 007	725 284	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 068 464	710 067	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	23 543	15 217	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 248		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	15 090	12 725	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 15 090				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
Régul. Comptes de Tiers		Charges exceptionnelles	10 840	Produits exceptionnels	8 462
Amendes & Pénalités		Charges exceptionnelles	1 246	Produits exceptionnels	
Sortie d'actifs		Charges exceptionnelles	8 447	Produits exceptionnels	8 500
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	
		Charges antérieures		Produits antérieurs	
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

page

Faits caractéristiques de l'exercice

6

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

6

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

6

Dérogations

7

Permanence ou changement de méthodes

7

Informations générales complémentaires

7

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

7

Etat des amortissements

8

Etat des échéances des créances et des dettes

9

Composition du capital social

9

Evaluation des immobilisations corporelles

9

Evaluation des amortissements

10

Disponibilités en Euros

10

Charges à payer

10

Charges et produits constatés d'avance

10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 511 874.10 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 071 387.94 Euros et dégageant un bénéfice de 23 543.12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	15 858		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 303		23 282
Installations générales agencements aménagements divers	15 909		
Matériel de transport	32 955		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 367		
TOTAL	65 534		23 282
Autres titres immobilisés	75		
Prêts, autres immobilisations financières	1 883		
TOTAL	1 958		
TOTAL GENERAL	83 350		23 282

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		58	15 800	15 800
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 667	31 918	31 918
Installations générales agencements aménagements divers			15 909	15 909
Matériel de transport		10 912	22 044	22 044
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 790	2 577	2 577
TOTAL		16 369	72 448	72 448
Autres titres immobilisés			75	75
Prêts, autres immobilisations financières			1 883	1 883
TOTAL			1 958	1 958
TOTAL GENERAL		16 427	90 205	90 205

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 858		58	4 800
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 035	6 115	1 422	7 728
Installations générales agencements aménagements divers	9 460	2 958		12 418
Matériel de transport	16 339	6 203	3 710	18 832
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 624	569	2 790	1 402
TOTAL	32 458	15 845	7 922	40 380
TOTAL GENERAL	37 316	15 845	7 981	45 180

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 115				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 958				
Matériel de transport	6 203				
Matériel de bureau informatique mobilier	569				
TOTAL	15 845				
TOTAL GENERAL	15 845				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 883	1	1 883
Autres créances clients	90 773	90 773	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 608	2 608	
Débiteurs divers	368	368	
Charges constatées d'avance	2 092	2 092	
TOTAL	97 724	95 841	1 883

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	33 560	14 419	19 141	
Fournisseurs et comptes rattachés	50 706	50 706		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 781	4 781		
Impôts sur les bénéfices	3 263	3 263		
Taxe sur la valeur ajoutée	62 486	62 486		
Autres impôts taxes et assimilés	2 194	2 194		
Groupe et associés	1 025	1 025		
Autres dettes	190 847	190 847		
TOTAL	348 861	329 720	19 141	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	21 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 259			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	16.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel Industriel	Linéaire	3 à 5 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de Transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 062
Dettes fiscales et sociales	2 644
Total	42 705

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 092
Total	2 092

Certifié conforme à l'original

A & C YACHT BROKERS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 8 000 000 €

Siège social : Port de Plaisance Bvd Allée

97290 LE MARIN

451 118 004 RCS FORT DE FRANCE



Port de Plaisance
97290 Le Marin - Martinique
+596 596 749 402
Siret: 451 118 004 00022

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente juin, à neuf heures zéro minute, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Dominique Denis AMICE, propriétaire de 500 parts

soit un total de

500 parts

sur les cinq-cents (500) parts composant le capital social.

Monsieur Dominique Denis AMICE préside la séance en qualité d'associé, présent et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les conventions et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 23 543 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 23 543.00 €
- Une somme de 23 543.00 €

affectée en totalité, au compte "Report à Nouveau".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

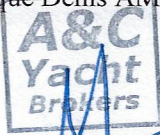
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le Président :

Monsieur Dominique Denis AMICE


Port de plaisance
97290 Le Marin - Martinique
+596 596 749 402
Siret: 45111800400022